

Pôle emploi vous présente

Les Emplois francs

-

Pour favoriser l'emploi des personnes demandeurs d'emploi, **issues des quartiers prioritaires de la ville, suivies par Pôle-emploi ou la mission locale,**

•Employeurs concernés

Toutes les Entreprises et associations, à l'exception des particuliers employeurs et des employeurs publics (établissements publics administratifs (EPA), les établissements publics industriels et commerciaux (EPIC)).

Durée du contrat de travail :

Embauche dans le cadre d'un CDD d'au moins 6 mois, ou d'un CDI

Montant aide financière: *(c'est le lieu de résidence du salarié qui déclenche le droit à l'aide)*

15 000€ sur 3 ans (embauche en CDI), soit 5000€ par an ;

Attention pour tout contrat CDI signé entre le 15/10/2020 et le 31 /05/2021 aide de 17000 euros pour l'embauche d'un jeune de - de 26 ans : 7 000€ pour la 1ère année, puis 5 000€ pour les années suivantes dans la limite de trois ans ;

5 000€ sur 2 ans maximum (embauche en CDD d'au moins six mois), soit 2 500€ par an.

Attention pour tout contrat CDD d'au moins 6 mois, signé entre le 15/10/2020 et le 31 /05/2021 aide de 8000 euros pour l'embauche d'un jeune de - de 26 ans : 5 500€ la 1ère année, puis 2 500€ pour l'année suivante dans la limite de deux ans.

+

- Cumul possible avec les aides au contrat de professionnalisation versées par Pôle emploi (AFE et PEPS*)

** AFE = aide forfaitaire à l'employeur pour les demandeurs d'emploi (DE) âgés de 26 ans et plus*

**PEPS = prime à l'embauche de seniors pour les DE âgés de 45 ans et plus*

De 2000 à 4000 euros => versement en 2 fois par Pôle emploi à la fin du 3^{ème} mois et après le 10^{ème} mois de contrat